

ASSOCIATION MEDICO-CHIRURGICALE DU DISTRICT DE JOLIETTE

Réunion du 11 décembre 1905.

Présidence de M. SHEPPERD

M. le président expose que :

Maintenant que l'Association est bien assise; qu'elle s'est donné une bonne constitution, d'équitables règlements, un code d'éthique médical concis et suffisant, de même qu'un tarif raisonnable; elle s'est imposé la mission de protéger ses membres contre la pratique illégale de la médecine, contre les rebouteurs et les charlatans.

"J'ai, Messieurs, la satisfaction de vous annoncer que depuis notre dernière réunion, nous avons intenté trois nouvelles poursuites, dont deux contre un nommé Delcourt. Ces trois actions de même que celle pendante contre le susdit Mirault lors de notre dernière réunion, sont toutes réglées à notre gré. Nous avons touché de ce chef la somme de \$125.00, que nous avons en banque, à l'épargne, aux termes de notre Constitution. Le rebouteur Mirault, dompté par ces coups répétés, m'a prié de vous faire des propositions, ou plutôt m'a proposé des compromis que ma dignité professionnelle me défend de vous soumettre.

"Enfin Messieurs, avant d'aborder l'ordre du jour, je dois vous dire que nous allons sans délai prendre des procédures judiciaires contre Destrempe, *un guérisseur par hérédité*." (Il a hérité indivis et par ligne directe, d'un onguent de son grand-père).

—Monsieur le Gouverneur de notre district, (Laurendeau) dans une causerie intime, résume les travaux du Bureau des Médecins, à sa réunion de septembre dernier; traite de divers intérêts professionnels: puis demande aux membres de l'Association de bien étudier les questions suivantes, afin de pouvoir motiver l'expression de leur opinion à la prochaine séance, laquelle aura lieu le 12 mars 1905:

1° Motion de M. le Gouverneur Normand, demandant l'abolition du système d'assesseurs aux examens universitaires.

2° Motion de M. le Gouverneur Lessard, concluant à ce que le Bureau soit réduit de quarante trois à vingt-huit membres.